



# Français du monde-adfe

Section de Rome et du Latium

## Lettre d'Information n°11

décembre 2013

### EDITO

#### Français résidents en Italie, comment faire pour voter l'an prochain

Les élections municipales auront lieu en France les 23 et 30 mars 2014.

Les élections européennes et consulaires (élus locaux des Français de l'étranger) auront lieu le 25 mai 2014.

#### municipales

Vous pouvez voter pour les municipales si vous êtes inscrit sur une liste électorale en France. Vous pouvez voter par procuration ou dans la commune où vous êtes inscrit.

#### européennes

Vous pouvez voter :

- soit pour un député européen italien dans un bureau de vote local, à condition que vous ayez demandé votre inscription sur la liste électorale supplémentaire italienne (lista elettorale aggiunta). Vous trouverez plus d'informations sur le [site de Français du monde-Italie](#);
- soit pour un député européen français de la circonscription de l'île de France (circonscription de rattachement des Français de l'étranger) au bureau de vote du consulat, à condition que vous ayez demandé votre inscription sur la liste électorale consulaire.

#### élections consulaires

Vous ne pourrez voter que si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire. En principe, l'inscription sur cette liste est automatique au moment où vous vous inscrivez au Registre des Français établis hors de France, à moins que vous ayez demandé le contraire.

Vous avez jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre pour procéder à votre inscription sur cette liste. N'attendez pas la dernière minute pour vous rapprocher des services consulaires : contactez-les dès aujourd'hui pour être sûr de pouvoir faire entendre votre voix l'année prochaine.

Vérifiez votre situation électorale sur [MonConsulat.fr](#) pour en être sûr. Pour cela, vous devez vous munir de votre **NUMIC** (**NUM**éro d'**I**nscription **C**onsulaire), numéro strictement personnel qui vous permet de vous identifier et d'accéder, par internet, à votre dossier administratif. Ce numéro se trouve sur votre carte d'inscription consulaire (si cette carte ne vous a pas été remise lors de votre inscription au registre des Français établis hors de France, vous pouvez en faire la demande au Consulat).

Si vous n'êtes pas inscrit au Registre des Français établis hors de France, vous pouvez demander votre inscription à l'ambassade ou au poste consulaire de votre résidence. Vous trouverez un formulaire d'inscription et la liste des pièces justificatives requises sur le [site internet du consulat](#).

## **LA RUBRIQUE DE LA SECTION Fdm-adfe de ROME et du LATIUM**

### **Présentation de bandes dessinées**

Nous nous sommes retrouvés une quinzaine dimanche 10 novembre à la librairie l'Aventure, où notre ami Jakie Bougault nous a présenté une sélection d'albums de Bande Dessinée traitant de sujets sociaux et politiques. La bande dessinée est un mode d'expression très riche qui s'est beaucoup diversifié dans les dernières décennies. Autrefois plutôt réservée aux enfants et au divertissement, elle aborde maintenant tous les domaines, chacun peut y trouver des trésors suivant ses intérêts ([Photos](#)).

### **Claudine Lepage à Rome**

Claudine Lepage, sénatrice Fdm-adfe des Français de l'étranger, a tenu une réunion publique à l'occasion de son passage à Rome mercredi 6 novembre au local du PD, via dei Giubbonari, 38 devant une trentaine de personnes. Elle a évoqué les thèmes suivants : la représentation politique des Français de l'étranger (réforme de l'AFE, élection des Conseillers Consulaires) et l'enseignement français à l'étranger. Claudine Lepage rend compte sur son blog [de ce passage à Rome](#).

Un petit groupe d'adhérents des sections PS et Fdm-adfe ont ensuite diné avec la sénatrice, voici [quelques photos](#).

### **Commission locale des bourses**

La seconde commission locale des bourses pour l'année scolaire 2013-2014 s'est réunie à Rome le 7 novembre dernier, en présence d'un représentant de Fdm-adfe. Une rallonge financière de 10% accordée par l'administration a permis de rétablir les quotités théoriques qui avaient été abaissées par la CLB1 pour tenir dans l'enveloppe budgétaire, et d'augmenter les quotités notamment pour les familles monoparentales.

La CLB a validé sans réexamen les dossiers examinés par les pré-commissions de Naples et Florence. Elle a examiné 40 dossiers, dont 10 nouveaux dossiers (16 élèves) et 30 recours suite à rejet, ajournement ou quotité attribuée jugée trop faible.

Sur la base d'une note de la mission économique auprès de l'Ambassade de France, la CLB a proposé que le seuil d'exclusion pour patrimoine immobilier soit porté de 200 000 à 300 000€. Cette proposition répond au souhait émis depuis plusieurs années par des membres de la CLB, notamment par le représentant de Français du monde-adfe.

Le poste et les établissements ont constaté la non scolarisation à la rentrée de 9 enfants (5 familles) qui ont quitté le système français (3 familles), ou ne l'ont pas intégré (2 familles), pour raisons financières. On peut craindre d'autres déscolarisations à la rentrée prochaine.

### **Prochaines activités**

Suivez nos actualités sur le [nouveau site](#) des sections d'Italie

Nos activités sont ouvertes à tous. La plupart nécessitent une inscription, qui nous permet de prévoir une organisation adaptée, et une participation financière, avec en général un tarif préférentiel pour nos adhérents. Si vous n'êtes pas adhérent mais souhaitez être tenu au courant

et pouvoir vous inscrire à ces activités en figurant sur notre liste de diffusion, n'hésitez pas à nous le signaler par mail à [fdmadferoma@gmail.com](mailto:fdmadferoma@gmail.com).

Le bureau de la section vous propose une rencontre mensuelle tous les 2<sup>ème</sup> jeudi du mois à 19h, à la librairie-café [Bohemien](#), via degli Zingari, 36, dans le quartier Monti, métro Cavour. Cette activité est d'accès libre, sans inscription ni participation financière en dehors de la consommation. Prochains rendez-vous le **12 décembre** et le **9 janvier**.

**Dimanche 1 décembre**, Jakie Bougault nous présentera une sélection d'albums pour enfant, en prévision des fêtes de Noël.

Nous finirons l'année autour d'un repas **vendredi 13 décembre**. Voir notre [site](#) pour l'adresse du restaurant et les modalités d'inscription.

## **LA RUBRIQUE DES FRANCAIS DU MONDE**

### **Téléthon des Français de l'étranger**

Français du monde-adfe est partenaire du 1er Téléthon des Français de l'étranger le 6 décembre prochain. Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM-Téléthon, [nous explique ici pourquoi](#) il est important que la mobilisation soit grande, en France comme à l'étranger. Vous pouvez aussi faire un don [en cliquant ici](#).

### **Le site internet dédié aux associations FLAM est désormais en ligne**

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ([AEFE](#)) a recensé toutes les associations Français langue maternelle (aussi appelées "groupes FLAM") existant à travers le monde. Pour en savoir plus sur ce dispositif qui permet aux enfants français scolarisés dans des établissements scolaires de leur pays de résidence de pratiquer des activités extra-scolaires en français, c'est-à-dire de garder un lien malgré leur expatriation avec leur langue maternelle, consultez ce nouveau site : [www.associations-flam.fr](http://www.associations-flam.fr)

### **La carte vitale pour les retraités français de l'étranger**

Si vous êtes Français titulaire d'une pension vieillesse du régime général français, quel que soit le lieu de votre domicile et le nombre de trimestres ayant servi à la liquidation de votre retraite (pour les non Français, il faut au moins 15 ans d'affiliation à un régime français), voici une excellente nouvelle : vous pourrez obtenir votre carte vitale en demandant un dossier « pli collecte » à votre Caisse de Sécurité Sociale en France. Votre carte vitale vous sera retournée sous quelques semaines après réception du dossier « pli collecte » dûment rempli.

Les Français expatriés adhérents à la CFE, qui ne pouvaient prétendre à la carte vitale auparavant, recevront automatiquement le dossier « pli collecte » et dépendront de la CPAM d'Indre-et-Loire.

Une caisse pivot et un accueil téléphonique spécifique devraient être mis en place afin de mieux orienter les Français pensionnés de l'étranger. Le service serait opérationnel avant la fin de l'année.

Voici encore quelques précisions :

1. la carte vitale ne peut servir que pour les soins ou médicaments en France
2. parmi les Français de l'étranger, elle ne concerne que les retraités d'un régime français ; certains sont adhérents à la CFE et bénéficient de l'assurance maladie couverture sociale pendant leurs séjours à l'étranger comme durant leurs séjours de mois de 3 mois en France ; d'autres non mais quand ils viennent en France ils peuvent bénéficier de la couverture sociale car: "Tout Français résidant à l'étranger titulaire d'une pension d'un régime de retraite de base peut bénéficier de l'ouverture de droits aux prestations en nature de l'assurance-maladie en France, et peut donc être remboursé pour des soins reçus en France"
3. la carte vitale sans photo reste valable tant qu'une nouvelle n'aura pas été envoyée au titulaire de cette carte. Vous n'avez rien à faire pour l'obtenir.
4. Si vous êtes retraité, d'un régime français, vivant à l'étranger et adhérent à la CFE, celle -ci

vous enverra le pli collecte et vous dépendrez de la CPAM d'Indre et Loire

5. Si vous êtes retraité, d'un régime français, vivant à l'étranger mais pas adhérent à la CFE , il faut vous adresser à la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de votre dernier lieu de résidence habituelle en France, ou à la CPAM du lieu où les soins ont été reçus et leur demander de bénéficier de la carte vitale.

6. Les personnes retraitées qui ne reçoivent pas de pension de retraite d'un régime français (mais d'un régime étranger) ne peuvent obtenir cette carte vitale; à l'occasion de leurs voyages en France, c'est la caisse d'assurance maladie dont ils relèvent dans leur pays de résidence qui peut prendre en charge les frais médicaux si son statut ou une convention de sécurité sociale entre la France et le pays le prévoit. Il faut donc alors se renseigner auprès de cette caisse locale.

7. Enfin, un Français de l'étranger, qui revient vivre en France avec une petite retraite d'origine étrangère, peut demander à bénéficier de la CMU couverture maladie universelle faite pour les personnes qui ne peuvent pas se payer une assurance maladie volontaire (assez chère).

## **AGENDA**

**Mercredi 27 novembre** : participation d'un représentant de la section Fdm-adfe à la réunion annuelle du Comité Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale (CCPAS) compétent pour les circonscriptions consulaires de Rome et de Naples chargé d'évaluer le budget de l'action sociale pour l'année 2014

**dimanche 1 décembre** : bientôt Noël, des albums pour enfant sélectionnés par Jakie Bougault à la librairie l'Aventure

**jeudi 12 décembre à 19h au caffè Bohemien, via degli Zingari, 36** : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

**Vendredi 13 décembre** : repas de fin d'année avec la section de Rome, l'adresse et les modalités d'inscription seront indiquées sur notre site

**jeudi 9 janvier à 19h au caffè Bohemien, via degli Zingari, 36** : le café mensuel pour se retrouver autour d'un verre

## **INFOS PRATIQUES**

### **La coopération franco-italienne résumée par l'Ambassade**

A l'occasion du sommet franco-italien du 20 novembre 2013, l'ambassade de France vous invite à découvrir toutes les facettes de la relation franco-italienne à travers les fiches thématiques préparées à cette occasion, présentant pour chaque domaine les projets et chiffres-clés de la coopération franco-italienne.

Les thèmes suivants sont abordés : **économie, transports, énergie, environnement, agriculture, fiscalité, sécurité et justice, langue française, éducation et enseignement supérieur, culture et tourisme, défense et armement.**

Vous trouverez ces fiches sur [le site de l'Ambassade de France](#), ou rassemblées dans un [dossier pdf](#).

**Concrétisez votre soutien à Fdm-adfe, rejoignez-nous et**  
**adhérez à**

**Français du monde-adfe**

Section de Rome et du Latium

**fdmadferoma@gmail.com**

**Visitez notre nouveau site web**

**www.francais-du-monde.org/site-section/italie**

**notre page facebook**

**Français du monde adfe Rome**

N'hésitez pas à diffuser largement la lettre d'information de Fdm-adfe section de Rome et du Latium

*NB: en application du code électoral, vos élus ont accès à la liste électorale de leur circonscription, ainsi qu'aux mails qui y sont portés pour les Français de l'étranger. Cet envoi n'a pas pour objectif d'encombrer inutilement votre messagerie, mais bien d'informer les ressortissants français de Rome et ses environs. Il vous suffit de cliquer ci dessous pour que votre mail soit supprimé de notre fichier.*